

PROPOSITION D'ENCADREMENT DES MARCHÉS DES DÉRIVÉS

L'Autorité des marchés financiers publie aujourd'hui, pour consultation, un projet d'encadrement des marchés des dérivés au Québec. Les documents publiés présentent des propositions de législation, de réglementation et d'instructions générales sur les dérivés.

(Vous trouverez ces documents sur notre site Internet, à l'adresse suivante :
<http://www.lautorite.qc.ca/projets-speciaux/encadrement-derive.fr.html>)

Cette démarche fait suite à la publication, en mai 2006, d'un document de consultation sur l'encadrement des marchés des dérivés présentant les grandes orientations de l'Autorité pour le développement de la réglementation en cette matière. Élaboré par un groupe d'analystes spécialisés dans différents secteurs opérationnels au sein de l'Autorité et soumis à un comité consultatif formé de membres de l'industrie, ce document a permis de recueillir plusieurs commentaires et observations qui ont été pris en compte dans l'élaboration du présent projet d'encadrement. Ce projet met de l'avant une approche qui consiste à privilégier l'établissement de grands principes dans la législation et à compléter l'encadrement par des dispositions réglementaires ou des instructions générales. Donnant la flexibilité nécessaire pour réagir rapidement et adapter l'encadrement à l'évolution des marchés, cette approche permet aux différents intervenants du marché de se conformer à l'encadrement mis en place d'une manière qui correspond davantage à leur modèle d'affaires, créant ainsi un environnement propice à l'innovation et à la concurrence. De plus, l'Autorité s'est assuré que le projet soit compatible avec les standards internationaux tout en tenant compte de la réalité des marchés canadiens et nord-américains.

À l'issue de cette consultation, l'Autorité entend poursuivre ses travaux en tenant compte des commentaires recueillis et préparera des recommandations qu'elle soumettra à la ministre des Finances, en vue de la mise en place d'un encadrement moderne et efficace des marchés des dérivés au Québec. Ainsi, le résultat final de cette démarche de l'Autorité ne pourra être mis en œuvre que lorsqu'il aura été soumis au processus réglementaire et législatif du gouvernement et de l'Assemblée nationale.

Consultation

Nous invitons les personnes intéressées à formuler des commentaires sur les propositions de législation et de réglementation ainsi que sur les propositions d'instructions générales.

Transmission des commentaires

Veillez présenter vos commentaires par écrit au plus tard le 8 novembre 2007. Si vous ne les envoyez pas par courriel, veuillez également les fournir sur disquette (format Microsoft Word pour Windows).

Prière d'adresser vos commentaires à l'Autorité des marchés financiers comme suit :

Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, square Victoria, 22^e étage
C. P. 246
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514-864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Daniel Laurion
Directeur général, Mandats spéciaux
(514) 395-0558 Poste 2121
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
daniel.laurion@lautorite.qc.ca

Derek West
Directeur adjoint, Centre d'excellence en dérivés
(514) 395-0558 Poste 1907
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
derek.west@lautorite.qc.ca

Me Élyse Turgeon
Chef du service des affaires juridiques
(514) 395-0558 Poste 2531
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
elyse.turgeon@lautorite.qc.ca

Le 10 août 2007